



procedure juridique sans réponse

Par lily, le 28/05/2009 à 14:53

BONJOUR,

voilà, j'ai fait une demande de regroupement familial en 2007 mais en février 2008 J'ai reçu un OQTF de la préfecture d'Arras et pourtant nous remplissons toutes les conditions

- on est marié en France
- mon mari a un CDI comme technicien supérieur à l'époque car actuellement il est devenu cadre comme ingénieur techn commercial et moi j'ai fait un stage à l'hôpital car je suivais une formation comme secrétaire médical
- on a un logement

mon plus grand problème c'est que je ne peux pas repartir dans mon pays d'origine pour faire ce regroupement familial car je suis menacée par mon père qui s'est toujours opposé à mon mariage et pour lui c'est un déshonneur pour toute la famille

on a fait un recours administratif auprès du tribunal de lille on est passé à l'audience 19 JUIN 2008 après aucune réponse, puis on a fait un référé est à ce jour 28 MAI 2009 nous n'avons toujours rien, on nous a vraiment suspendu

mes question sont les suivantes:

est ce que j'ai le droit d'y aller au tribunal pour leur demander où ils sont avec mon dossier car mon avocat m'a dit que nous devons qu'attendre?

JE suis entre le marteau et l'enclume j'ai des chances pour travailler dans des hôpitaux, cliniques mais sans papiers c'est pas possibles, croyez moi maitre que je souffre tout les jours je suis en face d'un mur j'ai fais des crises d'angoisse et des crises de larmes en cachète de mon mari

merci si vous pouvez me conseiller